



**DONNEMAIN. 4 et 5 DECEMBRE 2015.
HOTEL BEAUCE ET PERCHE.
PV DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR.**

Membres présents : Jacques GOUPIL – Jean Michel GRIGNON – Jean Claude POINSIGNON – Jean Pierre MISSERI – Ollivier AFFILE – Edmonde VILAIN – Jean Luc QUERNEC – Daniel DEPALLE – Denis PERIGOIS - Christian ROGEAUX – Michel BOTTE – Marcel DETHOREY – Jean Pierre DUBOIS – Michel DUPUIS – Patrice FASQEL – Frédéric LINARD – Thierry THEAUDIN – Fernand DE CASTRO – Jean Pierre GAILLAC.
Assiste : Jean Claude BARRERE (GN Truite)
Membres excusés : Daniel LAPIERRE – Michel POLYDOR.
Membre absent : Patrick SOLBES.

1^{ère} partie : vendredi 4 de 16 h 15 à 18 h 30.

Jacques : avant d'ouvrir notre réunion du Comité Directeur, je tiens à remercier les membres des commissions technique et grandes épreuves pour le gros travail effectué et l'implication de chacun.

Informations sur la réunion du Présidium de la FIPSeD des 13 et 14 novembre : des problèmes de calendrier avec des parcours non validés, des changements de dates et de lieux mais, finalement, le calendrier est à peu près bouclé. Il reste à caler les féminines. Mérida a été proposé, la date serait conservée mais sans certitude.

Information de l'agence mondiale anti dopage : il est envisagé de faire signer aux compétiteurs un engagement de se soumettre à tout contrôle que ce soit sur les entraînements ou la compétition.

Une charte « dopage » serait mise en place avec un délai pour l'information aux nations concernées des résultats des contrôles.

Sur toutes les épreuves internationales 2016 des contrôles sont prévus sur les entraînements ou sur les compétitions.

Pour ce qui concerne les catégories Jeunes et Vétérans des changements sont annoncés et seront mis en application à partir de 2017 : les 3 catégories U14, U18 et U23 deviennent U15, U20, U25.

Comme argument il a été avancé qu'il serait plus facile de faire le lien entre les U25 et les seniors. Pas de changement pour 2016, les sélections étant déjà faites pour la plupart des nations.

Changement également chez les vétérans avec le passage à + de 55 ans au lieu de + de 60 ans.

Jean Claude : au niveau de notre Fédération, application de ces changements de catégories d'âge dès 2016 ou en 2017 ? Il serait peut être souhaitable d'appliquer ces modifications dès 2016 pour avoir des jeunes susceptibles de présenter des palmarès dans les nouvelles catégories 2017. Même démarche pour les vétérans.

Jean Luc : rejoint la question de Jean Claude mais au niveau des licences . Il faudra s'aligner d'une part sur les décisions de la FFPS et d'autre part sur les catégories d'âge de la FIPSeD.

Jacques : le prix des licences n'aura aucun lien avec les catégories d'âge. Il faudra abandonner notre système FFPS avec un prix de licence par catégorie d'âge (un tarif pour les U14, U18, U23, seniors)

A la FFPS il n'y aura que les notions de licences Jeunes (- de 18 ans) et seniors (+ de 18 ans) Le tarif des licences ne sera plus lié aux différentes catégories de nos championnats.

2 tarifs sont proposés : pour les - de 18 ans : 15 € et pour les + de 18 ans , 42 €.

Jean Claude : avec seulement 2 tarifs, dans la catégorie U 20 on va se retrouver avec des licenciés qui auront réglé leur licence au tarif - de 18 ans et + de 18 ans. Comment faire pour retrouver dans nos listings les catégories d'âge pour les championnats ? Il faudra que Michel nous sorte l'info par catégorie.

Jean Luc : pour les tarifs FFPS – de 18 , + de 18, OK mais il faut voir l'impact financier sur notre budget. Ce qui est regrettable et inadmissible c'est que le groupe de travail « licences » de la FFPS n'a eu aucune activité. Il n'y a eu aucun contact entre les gestionnaires des licences des 3 Fédérations. Il est impossible de travailler dans ces conditions et il est totalement inconvenable qu'à la réunion FFPS de samedi prochain des décisions soient arrêtées sans aucun support.

Jacques : il y avait pourtant deux groupes de travail pilotés par Gérard Perrodi de la mer et Fabien Frère de la mouche. Ce groupe a été inexistant, rien n'a été fait et on ne connaît même pas le fonctionnement de chacun. Il faut cependant avancer et proposer quelque chose pour les licences (support, coût, etc...)

Au stade actuel il faut répondre à la demande du Ministère et obtenir la délégation. Pour l'instant nous ne sommes pas encore dans cette configuration. Nous sommes en face de personnes ambitieuses qui veulent imposer leur loi et qui ne fonctionnent pas dans l'intérêt de la FFPS.

Le plus gros problème se situe au niveau de la FFPM. Il faut se rappeler que, dans un premier temps, cette Fédération s'était prononcée contre la fusion (à 63%) Devant les menaces du Ministère de leur supprimer la délégation, l'agrément et la subvention, la FFPM a fait profil bas en acceptant la fusion.

Actuellement Gérard Perrodi veut conserver la partie loisir qui représente 90% de l'activité pêche en mer, conserver la dénomination FFPM sans délégation ni agrément , continuer à gérer les quotas et bagues pour la pêche au thon rouge (1100 bagues) et laisser sur le tas les 10% de purs compétiteurs.

La majorité des licenciés FFPM prenant leur licence uniquement pour obtenir une bague, nous n'aurons donc pas la masse des pêcheurs en mer mais nous récupérerons les quelques vrais compétiteurs pêche en mer.

Autre problème : la FFPM a un siège social à Anglet et 2 employés qui génèrent 90000 €/an de charges.

La FFPS n'a ni siège social ni employés et ne peut en aucun cas se permettre le luxe de reprendre cette structure.

Devant la résistance de la FFPS et de la FFPM, Gérard Peroddi a démissionné ainsi que Jean Marie Perez.

Jacques développe longuement toutes les astuces et combines de la pêche au thon rouge. La FFPS a reçu de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture l'assurance de participer aux prochaines négociations concernant l'attribution des quotas et des bagues pour la pêche du thon rouge en 2016.

Jean Luc : pour l'élection du futur Comité Directeur de la FFPS, quel sera l'organisation du vote ?

Jacques : la représentativité des licenciés se fera par les clubs qui désigneront leurs délégués via la structure CD/CR. A l'AG de la FFPS, les délégués seront porteurs des voix, 1 voix pour 25 licenciés. Les groupements viendront se joindre aux CD/CR.

Jean Luc : pour participer aux élections il faudra que l'installation des nouveaux CR calqués sur les nouvelles régions soit réalisée. Pour les régions qui n'ont pas eu de changement il n'y aura pas de problème mais il n'en sera pas de même pour les autres où il y a un regroupement.

Jacques : les nouvelles structures CD, CR devront être effectives pour fin 2106. Certains CD et CR devront se structurer avec des commissions eau douce, mer, mouche. Pour les CR regroupant plusieurs anciennes régions le système de la fusion sera le plus simple administrativement.

Un exemple : pour la région Nord Pas de Calais / Picardie : avenant aux statuts stipulant que le CR Nord Pas de Calais devient le CR Nord Pas de Calais / Picardie puis dissolution du CR Picardie.

Pour les régions concernées, un avenant sera également réalisé pour un élargissement à la mer et à la mouche.

Au sein des CR ainsi constitués, mise en place de commissions eau douce, mer et mouche.

En conclusion, il vaut mieux essayer de construire avec des gens qui veulent s'investir dans la compétition et laisser sur la touche les personnes qui ne veulent conserver que leur confort.

Jean Luc : le passage à la configuration FFPS ne permet pas d'appliquer les tarifs fixés lors de notre dernière AG. Normalement on ne devrait avoir qu'un tarif licence jeune (- de 18 ans) à 15/17 € et une licence adulte (+ de 18 ans) à 42 €.

Daniel : qu'en est-il des licences ou cotisation clubs, quel coût ? Que deviennent les doubles licences corporatives ?

Jacques : une certitude, ce sera une cotisation commune aux commissions eau douce, mer et mouche. Par contre pour le prix, le ministère nous a demandé de nous mettre d'accord en établissant une moyenne. Notre licence était à 56 €, celle de la mouche à 15 € et la mer à 200 € soit une moyenne de + de 90 € ce qui représenterait une augmentation de 34 €. Il n'est pas question d'appliquer une telle hausse à nos clubs.

Pour les corpos : plus de double licence. On peut envisager une cotisation en supplément de la licence unique FFPS.

Lors de la réunion de samedi prochain, nous défendrons notre position pour le tarif des cotisations clubs et poserons la question pour les corporatifs.

Jean Luc : il faudra également chiffrer le manque à gagner et trouver des solutions pour compenser. Jean Michel a relancé la solution de la licence à tiroir. On en parle depuis plus de trois ans mais il n'y a jamais eu de suite. Je veux bien essayer de monter un projet pour demain.

La séance est levée à 18 h 40.

2^{ème} partie : samedi 5 de 8 h 30 à 12 h 30.

Jean Michel : nous avons pris beaucoup de retard hier et nous allons essayer de respecter une certaine discipline pour traiter un maximum de points de l'ordre du jour.

Jacques : la suite de notre réunion va être essentiellement technique avec le rapport du travail des commissions technique et grandes épreuves. Ces 2 commissions réunies ont réalisé un travail important et de nombreuses propositions devront être validées par le Comité Directeur.

Avant de commencer, je dois vous soumettre un problème délicat à traiter en toute objectivité, le capitanat des équipes U23 et des vétérans.

Capitanat U23 : lors du déplacement en Serbie, les problèmes se sont accumulés (non respect des directives administratives données avant le départ, erreurs de gestion du groupe sur place, absence à la cérémonie d'ouverture)

Tous ces points compromettent actuellement le déplacement de l'équipe feeder en Serbie pour 2016 car, pour le moment, les équipes françaises ne sont pas les bien venues en Serbie. De plus Denis est encore contacté régulièrement par l'ambassade Serbe pour tenter de justifier certains points administratifs.

Malgré le brillant résultat obtenu par l'équipe U23, nous devons prendre une décision sur le maintien ou non du capitaine et du staff de l'équipe.

Après de nombreux échanges entre les membres, le Comité Directeur valide la suspension de tout le staff de l'équipe U23. Le délégué, Jean Luc Quernec est chargé de prendre les contacts pour composer un nouveau staff.

Concernant les pêcheurs de l'équipe, ce sera au nouveau staff de prendre les décisions.

Capitanat Vétérans : le problème est moins grave que pour l'équipe U23 mais demande également une prise de décision de maintien ou non du staff de cette équipe.

Il y a depuis plusieurs années un sérieux problème de communication avec ce staff. Aucune information sur les déplacements, le déroulement des entraînements ou du championnat. Cette année heureusement que Daniel m'a tenu informé sur le déroulement de l'épreuve.

Autre négligence inadmissible, notre trésorière attend toujours les justificatifs des dépenses et le bilan du déplacement de l'équipe. Malgré plusieurs promesses du capitaine de fournir rapidement les éléments, Edmonde attend toujours.

Plusieurs rappels (une bonne dizaine) ont été effectués mais toujours le silence.

Daniel : au Portugal, j'ai assuré le poste de délégué de la FFPSC pour les handicapés et les vétérans. Si tout s'est passé sans aucun problème avec les handicapés, ce ne fut pas la même chose avec le capitaine des vétérans et son adjoint. J'ai très vite compris que je n'étais pas le bienvenu et leur comportement n'a pas été à la hauteur de ce qu'on peut attendre de responsables d'une équipe nationale.

Jean Pierre Misseri : il y a des choses qui ne se passent pas toujours comme on le souhaite et les personnes concernées devraient pouvoir s'expliquer.

Jacques : les avertissements sans frais ont déjà été beaucoup trop nombreux et on ne peut, encore une fois, accepter les dérives de ce capitaine.

Le Comité Directeur décide de mettre fin aux fonctions du capitaine et du capitaine adjoint. Le délégué Daniel Depalle est chargé de prendre des contacts pour composer un nouveau staff.

Jacques : le secrétaire est également chargé d'informer les personnes concernées sur la suspension de leurs responsabilités auprès des équipes U23 et Vétérans. Je signerai naturellement le courrier.

Sur les championnats internationaux les staffs, pêcheurs et coachs doivent être exemplaires. Ils sont désignés pour représenter la FFPSC et la France à l'étranger et aucun écart ne sera toléré.

Point 4 de l'ordre du jour : les grandes épreuves.

Jean Luc : l'indisponibilité de René, toujours présent sur bon nombre d'épreuves ou de championnats, nous oblige à redistribuer les responsabilités sur les grandes épreuves.

- Championnat de France des Clubs : Edmonde VILAIN.
- Coupe de France : Patrice FASQUEL.
- Coupe de France Carpe : Thierry THEAUDIN.
- Coupe de France et Championnat de France par équipes Plombée : Jean Luc QUERNEC.
- Coupe de France Vétérans : Daniel LAPIERRE.
- Coupe de France et Clubs Corps : Daniel DEPALLE / Ollivier AFFILE.
- Coupe de France féminines : Jean Pierre DUBOIS.

Validation à l'unanimité.

Pour la finale des Clubs : maintien des 60 équipes et des 2 manches.

La date limite des inscriptions sera fixée au 15 mai avec règlement OBLIGATOIRE.

Les CR encaisseront les règlements des équipes et transmettront un chèque global à la responsable de l'épreuve.

Une candidature pour l'organisation : TOUL / GONDREVILLE. Le programme est terminé, toutes les autorisations ont été demandées.

Coupe de France : le jumelage éventuel de la Coupe avec le championnat de France des CD avait été évoqué lors de notre dernière AG. On s'était donné une année de réflexion. Avec l'expérience des épreuves plombées on a pu se rendre compte de la difficulté de l'organisation qui serait encore plus importante avec des équipes de 5. Peu de CD se sont manifestés contre cette suppression éventuelle (3 ou 4 seulement) et il a donc proposé de supprimer définitivement le championnat des CD et de maintenir la Coupe de France dans sa formule en 2 manches qui a donné entière satisfaction.

Validation à l'unanimité.

Coupe de France et Championnat par équipe Plombée : le jumelage des 2 épreuves a été difficile à gérer plus particulièrement la grille de tirage au sort et les 2 classements.

Thierry : avec la modification du Challenge Rive de Ploermel (changement de dates et de règlement) le week end de l'Ascension est libre. Il serait possible de consacrer cet espace entièrement à la pêche à la plombée avec, par exemple, le championnat par équipe le jeudi et le vendredi et la coupe le samedi et le dimanche.

Une candidature avec RIEUX.

Jean Luc : le vainqueur de la coupe ne sera plus qualifié directement pour la 1^{ère} division.

Validation à l'unanimité.

Projet de coupe de France féminines.

Jean Luc : sur le le championnat de cette année, il y avait un écart qualitatif trop important entre les participantes.

La création d'une coupe de France en deux manches de 4 heures, ouverte à partir des U18 (y compris les nouvelles licences) servira de qualification pour le championnat qui se déroulera à effectif réduit, 18 par exemple. 8 seront maintenues, les descendantes devront repasser par la Coupe.

Une candidature pour cette organisation : DAMPIERRE EN BURLY.

Validation à l'unanimité.

Coupe de France Carpe à la grande canne.

Thierry : pour 2016, maintien de l'épreuve mais avec 10 zones au lieu de 9 pour les qualificatifs. La zone I actuelle étant coupée en deux, partie Rhône Alpes (I) et partie PACA (J)

Il est également envisagé de se servir des qualificatifs de la coupe pour répondre à la demande de nos pêcheurs avec la mise en place d'un championnat.

2 divisions sont prévues : 2^{ème} division en 3 zones de 24 qualifiés issus des qualificatifs de la coupe (le podium de la Coupe 2015 est qualifié d'office) et une 1^{ère} division à 30 qualifiés. Sur cette première division 12 seront maintenus et les 18 descendants seront répartis dans les trois 2^{èmes} divisions.

Jean Luc , Edmonde : pour toutes les coupes, une cotisation de 10 € sera demandée, y compris pour la coupe vétérans.

Validation à l'unanimité.

Jean Michel : le point suivant avant de prendre une pose, les championnats pêche mixte, moulinet, plombée.

Jean Claude : vous avez reçu divers documents concernant les championnats avec tous les détails des participations sur les championnats 2015 ainsi que sur le détail des forfaits.

Pour la gestion des forfaits, des directives seront données aux présidents de CR lors de leur réunion du 13 février.

Les championnats des Jeunes : les championnats 2015 ont regroupé 204 participants sur les 245 inscrits au 18 mai soit 41 forfaits. Certains championnats se sont déroulés avec 3 ou 4 jeunes.

En l'état actuel, il ne faut peut être pas espérer une remontée du nombre de licences et améliorer les participations semble encore plus difficile. Que faire ?

En fonction de ce bilan, une nouvelle distribution des zones est envisagée en tenant compte des 12 nouvelles régions (la Corse n'ayant pas de CR)

6 zones de championnat 2^{ème} division avec 1 qualifié sur 2 pour la 1^{ère} division. Inscriptions jusqu'au 30 avril.

Les nouvelles catégories préconisées par la FIPSED , U15, U20, U25 seront appliquées dès 2016 car il faudra préparer les sélections pour les championnats du monde 2017 qui se dérouleront suivant ces nouvelles catégories.

Les champions du monde par équipe ou individuels seront qualifiés d'office pour la 1^{ère} division.

Validation à l'unanimité.

Les championnats vétérans : dates uniques pour les 3^{ème} divisions en 3 manches de 3 h sur 2 jours avec dérogation possible. Pour cette catégorie, la FIPSED a fixé l'âge à + de 55 ans. Application sur nos championnats dès 2016.

Il faudra tenir compte de l'impact de cette limite d'âge avec une augmentation significative des pêcheurs de cette catégorie.

Il est demandé à Michel Dupuis d'effectuer un décompte pour cette nouvelle catégorie.

Edmonde : il sera également nécessaire de modifier les catégories pour la Coupe de France , par exemple 55/60 , 61/70 et plus de 70 ans.

Ollivier : pour la région Pays de Loire passage de 115 à 170 , je risque de me retrouver avec un championnat à plus de 70. Il faudra peut être arriver à des qualificatifs départementaux.

Une projection de la situation avec la nouvelle limite d'âge est nécessaire.

Les championnats plombée : face à l'évolution du nombre de participants sur les régionaux (+ 18%) une mise en place de 3^{èmes} divisions est proposée. 6 zones de 3^{ème} divisions (à nombre de qualifiés variable) avec un découpage s'appuyant sur les nouvelles régions. Trois 2^{èmes} divisions avec 30 qualifiés et la 1^{ère} toujours à 36 avec 15 maintenus (40%)

Validation à l'unanimité.

Les championnats pêche mixte et moulinet : le réajustement des zones en fonction des nouvelles régions sera effectué pour 2017 suivant le même canevas que les vétérans.

Pour ces championnats ainsi que pour les vétérans, l'arrêt des calculs pour les répartitions des qualifiés se fera à partir du 31 mars pour prendre en compte les changements de CD ou CR et placer les pêcheurs concernés dans leur nouvelle zone.

Validation à l'unanimité.

Avant de passer au calendrier nous avons à valider une décision des commissions concernant le maintien de Coralie Chenais en 2^{ème} division mixte GHI.

Lors du championnat du monde, s'est blessée à une main avec un hameçon qui n'a pu être enlevé sur place. A son retour, une intervention chirurgicale délicate a été nécessaire pour extraire l'hameçon. Un arrêt de travail de 3 semaines lui a été prescrit lui interdisant de participer à la 2^{ème} mixte. Coralie a fourni tous les documents justifiant cette impossibilité de participation (certificat médical du chirurgien) et sollicite son maintien en 2^{ème} mixte pour 2016.

Jean Pierre Misseri, présent sur ce championnat du monde, apporte quelques précisions sur ce cas.

Validation du maintien.

Calendrier 2016 : le point sur les candidatures.

Jean Claude : les modifications du calendrier international ont compliqué l'établissement de notre calendrier et, comme toujours, pour la majorité des candidatures il n'y a pas de dossier de présentation.

On doit également tenir compte des candidatures non retenues pour 2015. Projection du calendrier, commentaires.

Pêche mixte et moulinet : un rappel va être nécessaire car, pour de nombreux championnats, il n'y a aucune candidature..

Jeunes : avec le nouveau découpage des zones, les CR concernés seront contactés pour appel à candidature ou confirmation. Pour la 1^{ère} division, demander au CD 31 de confirmer sa candidature en fonction du nombre de qualifiés par catégories.

Vétérans : une date fixe pour les 3^{èmes} divisions avec possibilité de dérogation.

Féminines : maintien du championnat 1^{ère} division en 3 manches de 4 heures sur 3 jours.

Denis : 3 manches de 3 heures sur 2 jours c'est suffisant. Actuellement il y a deux partis : quelques unes sont pour 3 manches sur 3 jours et une majorité pour 3 manches sur 2 jours. Même chez les 7/8 filles de « l'élite » les avis sont partagés.

Jean Pierre Misseri, Jean Luc, Jacques, Ollivier donnent leur avis.

Finalement, un questionnaire sera remis aux participantes de la Coupe de France avec réponses immédiates. Jean Pierre Dubois est chargé d'établir ce questionnaire. Les membres de la commission féminines (Jean Pierre Misseri et Edmonde) seront chargés de la récupération des réponses. Le résultat sera communiqué au comité directeur.

Pêche à la plombée : les 3^{èmes} divisions pourraient se dérouler les 14 et 15 mai. Pour les 2^{èmes}, 29, 30 et 31 juillet et pour la 1^{ère}, 9, 10 et 11 septembre.

Quelques candidatures, les attributions se feront en fonction des nouvelles zones et des dossiers conformes.

Finale des Clubs : 11 et 12 juin : candidature du CD 54 (candidature 2015) à Toul Gondreville. Programme déjà fourni.

Edmonde : je repose la question d'hier : avec la candidature de Saint Quentin pour l'organisation du championnat du Monde des clubs en 2017, pourquoi ne pas organiser la finale des clubs à Saint Quentin.

Jacques : j'ai effectivement pris l'option pour le championnat du Monde des Clubs en France en 2017 et la confirmation sera à fournir à la prochaine réunion de la FIPSeD en avril 2016. Aucun engagement n'est pris avec Saint Quentin, ce n'est qu'une candidature déposée par un club. Une délégation de la commission technique (Edmonde, Patrice, Jean Luc et Jean Michel) va se rendre sur place le 25 janvier pour vérifier la faisabilité. Les présidents de CD, CR, clubs Saint Quentinois seront invités.

Jean Claude, Jean Luc : le programme pour Toul est prêt, toutes les autorisations sont obtenues (en particulier VNF) la salle est réservée, il serait mal venu de ne pas confirmer l'épreuve à Toul/Gondreville.

Ollivier : pour 2017, il sera possible d'organiser le championnat de France sur les parcours qui seront retenus pour le championnat du monde.

Coupe de France : 17 et 18 septembre. Candidature de Gravelines, Douy pour 2017.

Corpos (Coupe et Clubs) : 3 et 4 septembre à Saint Nicolas de Redon et La Chapelle de Brain (dossier fourni)

Carpe : qualificatifs 21 et 22 mai. Coupe de France : 14, 15 et 16 octobre.

Pour les championnats les 2^{èmes} divisions pourront se dérouler les 21 et 22 mai et la 1^{ère} division les 16, 17 et 18 septembre.

Validation des dates et propositions

Jean Michel : prochain point, le règlement sportif.

Jean Luc : le règlement officiel actuel deviendra le Règlement sportif « Eau douce »

Quelques ajustements sur le règlement actuel dont le premier point qui me semble être important.

Sur la finale Sensas, des contrôles ont été effectués par la garderie. Un pourcentage important de pêcheurs n'étaient pas en règle (réciprocité voir même absence de carte)

En premier lieu je propose de modifier l'**article 1.1 PREAMBULE**.

Toute personne qui sollicitera une licence de pêche sportive en eau douce devra, au préalable, justifier de son adhésion à une Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'année en cours en joignant à sa demande de licence une copie de la carte de pêche.

Le gestionnaire des licences des Comités Départementaux seront chargés de cette vérification.

Les licenciés, dès lors qu'ils participent à une épreuve hors de leur département d'attachement, ont obligation d'être en possession d'une carte de pêche valide pour les lieux de l'épreuve.

1.4 - Les catégories : mis en conformité avec les catégories de la FIPSeD : U15, U20 et U 25 à la place de U14, U18 et U23 pour les jeunes et plus de 55 ans au 1^{er} janvier pour les vétérans.

2.2 Les championnats. Modification des articles 2.2.2, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.11

2.3 Les grandes épreuves.

2.2.3 : Coupe de France Féminines. La Coupe de France des féminines est ouverte à toutes les licenciées à partir de la catégorie U20. Elle se déroule en 2 manches de 4 heures sur 2 jours sous le règlement général des championnats de pêche mixte. L'ordre du classement servira à combler les descendantes du championnat de France de l'année précédente. Il faudra déterminer le nombre de maintenues (en principe 40%)

3.1 Pêche à la plombée.

3.1.5 : championnat de France individuel. Le championnat de France à la plombée comprend trois niveaux. 3^{èmes} divisions en 6 zones géographiques. Le nombre de pêcheurs par 3^{ème} division est variable pour chaque zone. Ces championnats sont organisés en 2 manches de 5 heures.

La 2^{ème} division est organisée en 3 zones de 30 pêcheurs. Elle est composée des maintenus de l'année précédente, des descendants de la 1^{ère} division et des montants de 3^{ème} division. 3 manches de 5 h sur 3 jours.

La 1^{ère} division regroupe 36 qualifiés : les 12 maintenus de l'année précédente et 24 montants des 2^{èmes} divisions (8 de chaque groupe de 2^{ème} division). Le championnat se déroule sur 3 manches de 5 heures sur 3 jours. 15 maintenus (40%)

3.2 Pêche de la carpe au coup

3.2.2 : la distance entre les pêcheurs sera comprise entre 15 et 20 mètres. La longueur entre le talon de canne et l'hameçon fixée à 18 mètres est supprimée.

3.2.4 (nouvel article) Championnat de France individuel. Ce championnat est organisé avec 2 niveaux.

La 2^{ème} division comporte 3 zones de 24 pêcheurs issus des épreuves régionales (qualificatifs de la Coupe de France) et des descendants de 1^{ère} division. Maintien jusqu'au 10^{ème}, les autres repartiront en Coupe de France l'année suivante.

La 1^{ère} division se déroulera avec 30 pêcheurs issus des 2^{èmes} divisions. Il y aura 12 maintenus (40%) et 18 descendants.

Il sera nécessaire de reprendre tous les tableaux des championnats pour tenir compte des changements de catégories d'âge, des modifications de zones.

L'ajout d'un règlement de sécurité sera proposé par Christian.

Validation des modifications proposées.

Le point financier.

Edmonde : tous les éléments ne sont pas finalisés.

DEPENSES : pour les équipes nationales.

Seniors : 25000 € sur un prévisionnel de 40000. L'équipe n'a pas participé au championnat d'Europe et les dépenses ont été limitées sur les rencontres avec l'Italie et le Pays Bas. Les pêcheurs jouent le jeu à fond et tout est mis en œuvre pour respecter l'enveloppe attribuée.

Jeunes : chaque équipe avait un budget de 13300 €. Pour les U14, 12345 €. Pour les U18 13280 € et pour les U23 15245 €.

Féminines : 13300 € pour 14000 de prévisions.

Handicapés : 12700 € pour 12500.

Feeder : 10670 € pour 11500.

Vétérans : 12500 € de prévisions, aucun justificatif à ce jour sur les différentes provisions remises.

Les équipes ont, dans l'ensemble, été très respectueuses de leurs budgets.

Les dotations sur les grandes épreuves sont des reversions de engagements.

Coupe de France : 11050 € - Clubs : 7225 € - Corps : 6280 € - Feeder : 3720 € - Carpe : 4700 €.

Dotations CR/CD : 18200 € - Ecoles de pêche : 6000 € - IK Jeunes : 8400 € pour 8000.

PRODUITS :

CNOS : 2000 € - Ministère : 31500 € - FNPF : 35000 € - Produits financiers : 34000 € - primes podiums : 9000 €.

Nous pouvons tabler sur un excédent d'environ 30000 €.

Le point commission médicale.

Christian : 2 stages de formation : 1 à Arnage (72) avec 39 personnes pour la formation sur la mort subite et 21 pour la seconde partie sur le dopage et un second avec le GN carpes à Mareuil, 10 participants.

Une réunion à Orléans la semaine prochaine avec le traitement du CMNCI et les retombées de la loi Sport Santé.

Toutes les infos seront transmises. Christian demande s'il serait possible de récupérer des bulletins FFPSC, le n° 251 en particulier.

Denis : demande s'il serait possible de prévoir des valises « premiers soins ». Une proposition est demandée à Christian pour l'AG de février.

La communication.

Jean Michel : pour le bulletin, toujours des problèmes de réception des résultats, compte rendus et photos. Il est difficile dans ces conditions de travailler efficacement. Je pense que les résultats des championnats du monde et autres épreuves internationales ainsi que tout ce qui est administratif doivent être prioritaires. Tous les autres résultats sont sur le site.

Pour l'avenir, il faudra étudier la possibilité d'éditer un bulletin d'information de la Commission nationale « Eau douce » en tirage limité (quelques exemplaires par CD par exemple)

Pour le site, la FFPS devrait ouvrir sa propre structure. Il faudra voir pour la transformation de notre site actuel en site d'informations propres à la commission nationale « Eau douce »
Projection du projet de logo FFPS.

Préparation de l'AG.

Daniel : le président du CD 87 fait un gros travail. Durant sa semaine de congé de fin d'année nous allons finaliser tous les différents points : hôtel pour Comité Directeur, repas, confirmation pour les salles de réunions, organisation générale.

Pour le planning des réunions, je pars sur les bases de l'an dernier mais il faudra vraisemblablement prévoir de commencer nos réunions dès le vendredi matin. Je transmettrai une proposition de planning des réunions pour validation.

Questions diverses.

Jean Luc , Edmonde : avec le tarif des licences proposé, nous avons évalué la « perte » à 20/25000 €. Il faudra trouver des solutions pour combler cette perte.

Je vous ai préparé un tableau avec un système de licence à « tiroirs » avec , en plus de la licence de base FFPS, des cotisations championnats et grandes épreuves : pêche mixte et moulinet, feeder, carpe au coup, corpos, handicapés.

Le licencié pourrait choisir en fonction des techniques de pêche qu'il pratique. Il faudra fixer un tarif raisonnable de façon à avoir une licence à tarif correct pour celui qui prendrait toutes les options.

D'autres solutions existent peut être pour combler ce manque à gagner pour notre commission nationale « eau douce » : baisse des ristournes CD et CR, baisse du niveau des dotations pour les championnats et grandes épreuves, mais ce serait pénalisant pour nos CD et CR.

Se posera également le problème d'édition des licences , FFPS, Commissions nationales ??

Il ne reste plus qu'à espérer que lors de la réunion de la FFPS de samedi , le problème des licences avance pour que nous puissions valider le tarif des licences à notre AG du 15 février.

Pour cette AG, il faudra commencer les travaux dès le vendredi matin et prévoir une tranche horaire plus large pour la réunion des présidents de CR. Je laisse le soin à Daniel de bâtir le planning des réunions en conséquence.

Jacques remercie tout les commissions et le Comité Directeur pour le travail réalisé. Samedi prochain tout sera mis en œuvre pour défendre nos intérêts.

Le Secrétaire Général



Daniel DEPALLE

Le Président



Jacques GOUPIL